




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-517**

Séance publique du

16 novembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151116- lmc173078-DE-1-1
Date de signature : 19/11/2015
Date de réception : jeudi 19 novembre 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIÉES AU HANDICAP - ANNÉE
2015**

Le 16 novembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/11/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Reine MERGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Francis TAULAN à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Claude MAINA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2015

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Claude MAINA

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIÉES AU HANDICAP - ANNÉE 2015- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du soutien apporté par les différentes associations et clubs aux personnes en situation de handicap, la Ville d'Aix-en-Provence apporte sa contribution sous forme de subventions de fonctionnement et exceptionnelles.

Ces dotations participent à la continuité des actions menées tout au long de l'année.

Afin de maintenir ces activités, je vous propose d'octroyer à chaque association ou club listé en annexe les subventions suivantes

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions de fonctionnement ou exceptionnelles pour l'année 2015, telles que présentées dans le tableau ci-après,
- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de (62 400 €) Soixante deux mille quatre cent euros sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire n° **521 6574 925 (1018)** - (**Aide sociale aux personnes handicapées adultes - Subventions de fonctionnement**) qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de (2 000 €) Deux mille euros sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire n° **521 6748 925 (1019)** - (**Aide sociale aux personnes handicapées adultes - Subventions Exceptionnelles**) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2015-517 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIÉES AU
HANDICAP - ANNÉE 2015-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

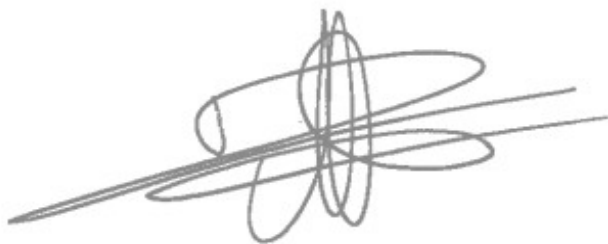
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Brigitte DEVESA

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/11/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale Adjointe des Services

Qualité de Vie

Direction Petite Enfance & Solidarités

Mission Solidarité/Handicap

AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2015

Ligne Budgétaire n° 521 6574 925 (n°1018) - (ex 92521 6574 1777) (Aide sociale aux personnes Handicapées Adultes / subventions de Fonctionnement)						
N° Tiers	Noms Associations	2013	2014	Proposition 2015	Convention	Objet
	Dotation	61 900	61 900	52 615		
45817	Accès Culture	7300	7000	6 500	Sans	Développer tous les moyens favorisant l'accessibilité a la culture pour les personnes handicapées et les étrangers par la production de spectacle vivant intervenant sur l'ensemble du territoire français, l'association pourra créer des délégations,
42129	Animation Activités Adaptées	0	2000	1 700	Sans	Pratique d'activités Physiques et de bien être pour l'épanouissement de tout individu (Personnes Handicapés, valide et avancées en ages),
9289	Association des Diabétiques d'Aix-en-Provence	0	0	2 000	Sans	Amélioration du sort des diabétiques avec tout ce qui s'y rapporte directement ou indirectement,
42198	ASSOCIATION DES FAMILLES DES TRAUMATISÉS CRÂNIENS DES BOUCHES DU RHONE	4000	4000	4 000	Sans	Défendre l'ensemble des intérêts matériels et moraux des victimes de traumatisme crânien et jeunes adultes cérébrolésés et ceux de leur famille. Initier, assumer ou encourager et faciliter la mise en œuvre de toutes actions susceptible d'y contribuer,
9198	Association des Paralysés de France	3000	2000	2 200	Sans	Venir en aide aux handicapés physiques, défendre leur causes. Mouvement pour le soutien a la défense et l'insertion des personnes en situations de handicap moteur.

9235	Association française contre les Myopathies	800	800	800	Sans	Promouvoir la recherche médicale et les traitements préconisés, sensibiliser, apporter une aide matérielle, morale, technique aux malades et favoriser l'intégration des myopathes,
43528	Aviation sans frontières	2000	2000	1 700	Sans	Mettre les moyens et les compétences de ses membres au service des causes sociales et humanitaires en dehors de toutes considérations idéologique politique raciale ou religieuse.
42127	C.R.E.E.D.A.T. / C.I.C.A.T	2000	2000	2 000	Sans	Amélioration de la qualité de vie et réinsertion de personnes handicapées ou retraités grâce à la technologie de l'informatique et de la communication , conseil information et orientation. Gestion d'un centre régional,
26593	Club Aix Handisport	1200	1200	1 200	Sans	Développer les activités sportives de pleins air en loisir et en compétition pour les personnes handicapées physiquement.
10385	Club Handisport Aixois	1980	2000	1 700	Avenant n°1	Favoriser et développer les sports et loisirs pour les personnes handicapés physiques du pays d'Aix,
22839	Equus	1700	1500	1 500	Sans	Dispenser des séances de thérapie avec le cheval et le poney pour personnes handicapées enfants et adultes. Organiser et proposer des formations autour du thème cheval et handicap. Organiser des groupes de réflexion sur ce même thème.
9233	ESPOIR PROVENCE	6000	0	10 000	Sans	Association de famille et d'amis de personnes ayant un handicap physique consécutif a une maladie mentale. Aider sous divers formes ces personnes fragilisées et leur entourage et concourir à la mise en place de services et de structures.
48971	Fédération Nationale des Laryngectomisés	300	300	600	Sans	Entraide des anciens et nouveaux opérés laryngectomisés (ablation du larynx),
66595	Handy Flying Aéroclub	1000	1000	1 300	Sans	Promouvoir, faciliter, organiser la pratique de l'avion et des différentes activités qui s'y rattachent pour les personnes handicapées, opération de découvertes de l'aviation à tous les organismes et apporter une aide morale et/ou financière,
50012	Surdi 13 – Association de Défense des Malentendants	1000	0	1 700	Sans	Représenter et défendre les intérêts des devenus sourds et malentendants Soutenir la recherche sur les surdités. Informer, conseiller les malentendants,
96460	Association Source	0	5000	10 000	Sans	Accueil des personnes en difficulté d'inclusion socio-culturelle des jeunes et des personnes handicapées, communication socio-culturelle, animation, diffusion.

98050	Santé Sport Provence	0	0	12 000	Sans	Prévention et réathlétisation, des personnes atteintes de pathologies chroniques ou à mobilité réduite.
31789	Union provençale des aveugles – Les Cannes Blanches	1500	1500	1 500	Sans	Aide et entraide sous toutes ses formes aux victimes de la cécité jeunes ou âgées,
	TOTAL	33780	32300	62400		

Ligne budgétaire : 521 6748 925 (n° 1019) – (ex 92521 6748 1777) (Aide sociale aux personnes Handicapées Adultes / Subventions Exceptionnelles)						
N° Tiers	Noms Associations	2013	2014	Proposition 2015	Convention	Objet
	<i>Dotation</i>	<i>1 300</i>	<i>1 300</i>	<i>2 000</i>		
62438	ARTESENS	0	0	<i>1 000</i>	Sans	Favoriser l'accès à l'art et à la culture de tout public, en privilégiant les enfants et les personnes handicapées, par le biais de l'interactivité, du jeu et de l'éveil des sens,
50012	Surdi 13 – Association de Défense des Malentendants	0	0	<i>1 000</i>	Sans	Représenter et défendre les intérêts des devenus sourds et malentendants Soutenir la recherche sur les surdités. Informer, conseiller les malentendants,
	TOTAL	0	0	2000		

AVENANT N°1
A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
entre
LA COMMUNE d'AIX-EN-PROVENCE
et
L'ASSOCIATION « CLUB HANDISPORT AIXOIS »

ANNÉE 2015

Il est établi une convention d'objectifs entre :

La Commune d'Aix-en-Provence

ci-après désignée « la Ville » , représentée par : Madame Maryse JOISSAINS-MASINI Maire ou Monsieur Claude MAINA Conseiller Municipal Délégué à la politique en faveur des handicapés agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° A-2014-527 du 15 mai 2014

d'une part

et

L'Association « CLUB HANDISPORT AIXOIS »

dont le siège social est sis École des Floralies, Avenue du club hippique
13090 Aix-en-Provence

N° Siret/ Siren : 513 046 458 00016

ci-après désignée « l'Association », représentée par :

M. Émeric JEGO dûment habilité par décision du Conseil d'Administration.
d'autre part

PRÉAMBULE

La Ville d'Aix-en-Provence a :

- Par délibération n° DL.2015- du 2015, adopté une convention annuelle d'objectifs entre la Ville et l'Association « Club Handisport Aixois » afin d'allouer à cette dernière une subvention annuelle pour l'année 2015 au titre du fonctionnement du club pour un montant de 51 200 € dont 4 500 € ont déjà été versés.

Il convient aujourd'hui d'attribuer une subvention supplémentaire de 1 700 € pour les activités sportives et de pleine nature de l'association dans le pays aixois, dans le cadre de la délégation du handicap, portant ainsi le montant global de la subvention au titre de l'année 2015 à la somme totale de 52 900 €.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I -

L'article IV intitulé : Moyens accordés par la Ville est modifié ainsi que suit :

« Il convient d'allouer une subvention d'un montant de 1 700 € pour les activités sportives et de pleine nature de l'association dans le pays aixois, qui sera versée en une seule fois après le vote du conseil municipal, la signature et la notification du présent avenant, portant ainsi le montant global de la subvention au titre de l'année 2015 à la somme totale de 52 900 €.

ARTICLE II

Toutes les autres clauses de la convention annuelle d'objectifs établie entre la Ville et l'Association demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour l'Association,

Le Président

Pour la Commune d'Aix-en-Provence,

par délégation
Monsieur Claude MAINA élu délégué
en vertu de l'arrêté N° A-2014-527
du 15 mai 2014